

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°111

OBJET : VALIDATION DU PROGRAMME DE LA FUTURE PISCINE INTERCOMMUNALE

M René VALORGE explique aux conseillers communautaires que le projet a déjà été présenté lors de la séance du 20 juin dernier, il comprend 2 volets :

- le programme technique proposé
- l'étude d'impact financière

M. René VALORGE rappelle que le scénario retenu est une piscine avec 5 couloirs de nage, un bassin d'apprentissage qui peut être découvert, un « pentaglis » à l'intérieur, une plaine de jeux aquatiques, ainsi qu'un espace bien-être. Le revêtement des bassins sera conçu en inox revêtu. Une approche environnementale est également prévue et chiffrée dans le projet présenté. Le coût total de l'équipement est estimé à 8 314 719 € HT y compris les honoraires de maîtrise d'oeuvre et les études préalables, avec la possibilité d'obtenir à minima 2 millions d'euro de subventions via le contrat négocié avec le Département de la Loire, le Contrat Ambition Région avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat. Le déficit d'exploitation est estimé à 360 000 € annuel compte tenu des modalités de fonctionnement proposées. L'étude d'impact financière met en avant la capacité de la collectivité à porter un tel projet structurant pour le territoire et ce, dans la mesure où des marges de manœuvres fiscales existent, du fait de la faiblesse des taux actuels définis par l'intercommunalité et de l'absence de fiscalité sur le foncier bâti.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 31 pour et 2 contre, le Conseil Communautaire :

- Acte la prise de connaissance de l'étude d'impact financière présentée en séance
- Valide le programme d'aménagement proposé pour un montant estimatif de travaux de 8 314 719 € HT.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **29 JUIL. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

de réception - Ministère de l'Intérieur

2019-035201-20190718-N2019-111-DE

Reçu en préfecture le 29/07/2019

Affichage 29/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à Me MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°112

OBJET : PROJET PISCINE - AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE 3 DE LA MISSION DU PROGRAMMISTE

M. le Président informe le Conseil que suite à la validation du programme d'aménagement d'une piscine couverte sur Charlieu il y a lieu de poursuivre la mission du programmiste telle que prévue dans le marché initial à savoir l'assistance à la conduite du concours d'architecture.

Phase 3 – tranche conditionnelle	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation de l'architecte	La rédaction de toutes les pièces techniques et administratives du concours. Le rapport d'analyse des candidatures. Le rapport d'analyse des offres. La présentation vidéo-projectable.
----------------------------------	---	--

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 31 pour et 2 contre, le Conseil Communautaire :

- Décide de l'affermissement de la tranche 3 de la mission du programmiste (bureau d'études D2X) pour un montant de 13 413 € HT.
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe « piscine nouvelle » en investissement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....**29 JUIL. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190718-N2019-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2019
Affichage : 29/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°113

OBJET : NOUVEAUX TARIFS DE L'ESPACE CYBER

Monsieur le Vice-président en charge du tourisme et de la culture présente aux conseillers communautaires la proposition du dernier comité de pilotage pour adapter les tarifs de l'espace de coworking (« le fil ») de l'espace cyber aux usages sollicités :

- **Adhésion individuelle annuelle** : aucun changement, sauf mention du coût HT, pour les professionnels. Adhésion : **4.17€ HT - 5€ TTC**
- **Coworking** :

Ancienne offre	Nouvelle offre
1 ^{ère} demi-journée offerte	1 ^{ère} journée offerte
Pas d'abonnement mensuel	Abonnement mensuel : 83.33€ HT - 100 € TTC
Impression possible, sans restriction mais « dans la limite du raisonnable »	Impression possible, limitée à 15 pages en NB et/ou en couleur, par jour
Pas de tarif horaire	Tarif horaire : 1,67€ HT - 2€ TTC
Tarif demi-journée : 5€	Tarif demi-journée : 5,83€ HT - 7€ TTC
Pas de tarif journée	Tarif journée : 11,67€ HT - 14€ TTC

- Nouveauté ! Sur demande uniquement (pas de promotion sur la plaquette) et ***dans la limite de la disponibilité de l'Espace Cyber*** :
 - **Location de l'espace de formation avec équipement** (bureau Espace Cyber)
 - **Location de la salle de réunion, avec écran et vidéoprojecteur** (bureau individuel)

Espace Formation	Salle de Réunion
41,67€ HT – 50€ TTC	33,33€ HT – 40€ TTC
Abonnement mensuel : 208,33€ HT – 250€ TTC	

Disparition de la tarification « Télétravail » (bureau individuel) : 8€ la demi-journée / 15€ la journée

Les tarifs des locations de l'espace formation et de la salle de réunion s'entendent à la journée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les tarifs ci-dessus et précise que les recettes afférentes seront encaissées sur la régie de recettes de l'espace cyber.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **29 JUL 2019** ...
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190718-N2019-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2019
Affichage : 29/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°114

OBJET : SUBVENTIONS 2019 POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions de la commission suite à l'analyse des demandes, conformément au règlement d'attribution voté par le Conseil Communautaire :

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total de 16 180 € :
 - Aux Farfadets pour Paroles Paysannes, 10 représentations du 13 au 25 août au grand couvert de St Hilaire (10^{ème} édition). Montant des dépenses : 25 000 €. Montant sollicité : 3 000 € (12 %). Subvention votée : 10 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 500 €.
 - Aux Marchés de Noël à Charlieu. Montant des dépenses : 24 500 €. Montant sollicité : 1 000 € (4,08 %) Subvention votée : 2,5 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 500 €.
 - A la Société des amis arts, Nocturnes de l'abbaye du juillet au septembre (9 séances). Montant des dépenses : 9 500 €. Montant sollicité : 2 000 € (21,05 %). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 900 €
 - A l'association Autour du Grand-couvert, la journée du patrimoine du 23 juin 2019 à St Hilaire sous Charlieu. Montant des dépenses : 2 625 €. Montant sollicité : 1 200 € (45,71 %). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 525 €.
 - A la MJC de Charlieu, les Férirs du 15 au 23 novembre 2019 (5 soirées de spectacles à Charlieu). Montant des dépenses : 33 100 €. Montant sollicité : 3 000 € (9,06 %). Subvention votée : 9,5 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 3 000 €.
 - Au Comité des fêtes de Pouilly, Les Feux de la St Jean le 15 juin. Montant des dépenses : 3 195 €. Montant sollicité : 1 735 € (54,3 %). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 639 €.
 - Au Comité de coordination des Fêtes de la soierie, du 6 au 9 septembre à Charlieu. Montant des dépenses : 12 850 €. Montant sollicité : 2 400 € (18,6 %). Subvention votée : 19 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 400 €.

- Au CAP (Comité d'Animation et de Promotion de Charlieu), Fête de la musique le samedi 22 Juin 2019 à Charlieu. Montant des dépenses : 5 100 €. Montant sollicité : 1 020 € (20 %). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 1 020 €.
- Au CAP (Comité d'Animation et de Promotion de Charlieu), La Foire à l'andouille, le 9 Novembre 2019 à Charlieu. Montant des dépenses : 3 710 €. Montant sollicité : 800 € (21.5%). Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 742 €.
- A l'Harmonie de Charlieu, concert le 30 mars 2019 avec l'orchestre symphonique de Lyon. Montant des dépenses : 4 770 €. Montant sollicité : 954 € (20%) Subvention votée : 20 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 954 €.
- A l'Ecole de musique intercommunale du pays de Charlieu Belmont pour le projet pluriculturel (concert master classe théâtre exposition cinéma littérature) intitulé « autour du jazz manouche » - le programme démarre en novembre 2019 pour se terminer à la fin du 1^{er} trimestre 2020. Montant des dépenses : 10 100 €. Montant sollicité : 2 000 € (19,80 %). Subvention votée : 19,80 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 2 000 €.

- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**29 JUIL. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190718-N2019-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2019
Affichage : 29/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°115

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES 2019

M. le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une somme de 6 000 € a été inscrite au budget primitif 2019 pour accompagner des manifestations particulières ne répondant pas aux critères du règlement des manifestations d'intérêt communautaire. Après examen des demandes reçues, un vote est proposé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde au CRCP de Nandax pour le Championnat du monde de vélos couchés 500 €. Budget prévisionnel : 10 380 €.
- Accorde aux Jeunes Agriculteurs de la Loire pour le 53^{ème} congrès national à Roanne 1000 €. Echelle nationale - événement pour le roannais.
- Accorde au comité des fêtes de Vougy pour le grand prix cycliste 500 €. Budget prévisionnel : 17 000 €. Epreuve amateur élite de France et internationale reconnues.
- Accorde au Vélo-club de Belmont pour l'organisation d'un cyclo-cross d'ampleur régionale le 11 novembre 2019, 500 €. Présence du champion de France en titre. Budget prévisionnel : 8 574 €.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **20 JUIL 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200033202-20190718-N2019-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2019

Affichage : 29/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°116

OBJET : SUBVENTION LEADER SUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU MUSEO'PARC : PLAN DE FINANCEMENT

M. le Président présente aux Conseillers Communautaires le projet de requalification du Muséo'parc du Marinier à Briennon ainsi que le plan de financement de ces travaux dans la mesure où le comité de programmation LEADER a statué sur la demande de financement des travaux du Muséo'parc comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Description de la dépense	Montant HT présenté	Financiers	Montant
Maitrise d'œuvre requalification	31 570,00 €	FEADER (LEADER)	300 000,00 €
Lot 1 requalification/terrassement	402 975,99 €	Région (CAR)	100 000,00 €
Lot 2 aménagement toilettes et raccords	16 495,30 €	Charlieu Belmont Communauté	114 796,09 €
SPS	2 070,00 €		
Relevé topographique	950,00 €		
Frais de publicité marché public	734,80 €		
Muséographie péniche	60 000,00 €		
	514 796,09 €		514 796,09 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Sollicite une aide au titre du programme LEADER à hauteur de 300 000 € pour les investissements sur le Muséo'parc du Marinier.
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget principal en investissement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 29 JUIL. 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035232-20190718-N2019-116-DE
Présenté par le préfet : 29/07/2019
Affichage : 29/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

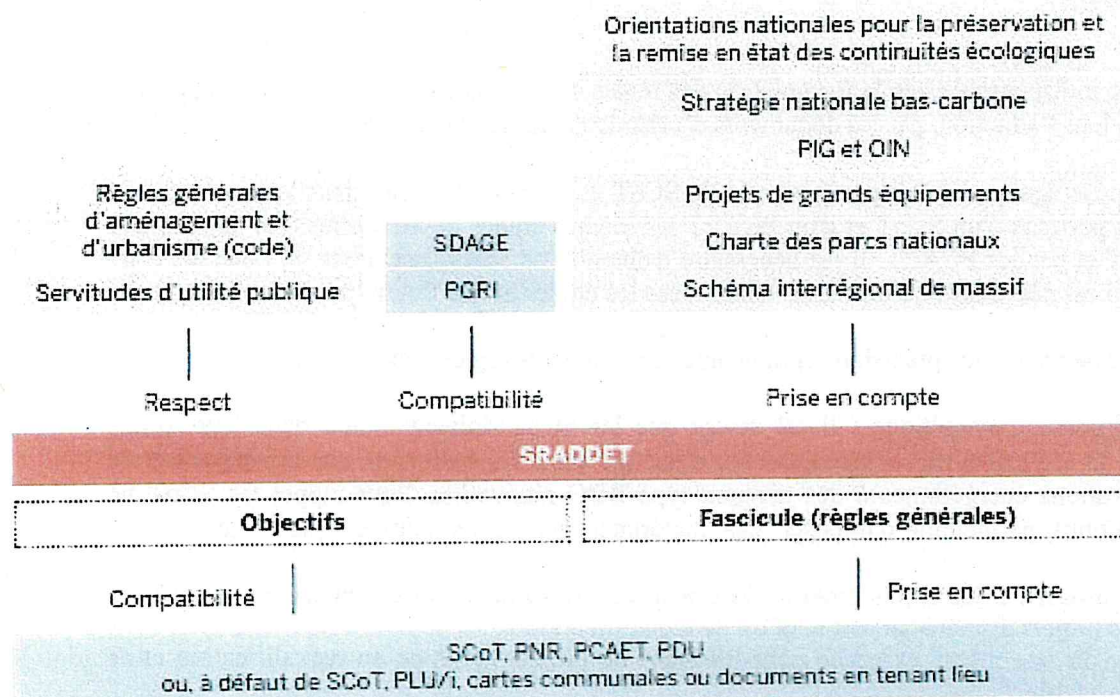
Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°117

OBJET : AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires la portée du Schéma Régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires en cours d'élaboration par le Région Auvergne Rhône-Alpes ;
Il s'agit d'un document prescriptif qui impacte un certain nombre de décisions locales :



En effet, la Loi NOTRe a doté la Région d'un document prescriptif de planification en matière d'aménagement du territoire : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Ce document permet une simplification en matière d'aménagement du territoire tout d'abord en clarifiant le rôle des collectivités territoriales, mais surtout en octroyant à la Région un rôle majeur à travers le pilotage d'une planification prescriptive de l'aménagement du territoire.

La Région a affirmé lors de l'élaboration du document que le SRADDET ne sera pas le SCoT des SCoT, il sera un document qui s'appuie sur le travail des SCoT et des acteurs locaux, tout en faisant confiance à l'intelligence collective. C'est pourquoi l'objectif du SRADDET est de renforcer l'armature territoriale existante en s'appuyant sur celle qui est définie dans les SCoT, tout en renforçant le dialogue et les échanges entre les SCoT pour d'avantage de cohérence et de complémentarité entre les territoires.

Les règles générales du SRADDET s'imposeront dans un rapport de compatibilité aux décisions et documents des SCoT et des PCAET.

Charlieu-Belmont Communauté et le SCoT du Bassin de vie du Sornin en tant que personnes publiques associées doivent émettre un avis sur le projet de SRADDET arrêté en commission plénière de la Région Auvergne Rhône Alpes des 28 et 29 mars 2019 – chaque conseiller communautaire a pu prendre connaissance des éléments via le lien transmis dans la note explicative. M. le Président précise qu'il est important d'inscrire dans cet avis tous les points posant ou risquant dans le futur de poser des problèmes de comptabilité pour le SCoT. Cette incompatibilité engendrerait une obligation de révision et donc un impact sur les documents d'urbanisme des communes.

M. le Président soumet au vote l'avis suivant :

AVIS

Le problème principal concerne l'identification des acteurs ciblés au niveau des différentes règles.

En effet dans la majeure partie des règles, il est noté « Les SCoT et à défaut les PLU(I), les PCAET... ». Un certain nombre de ces règles ne sont pas du ressort juridique des SCoT mais de celui des PLU(i).

- Il est donc indispensable que la formulation des règles soit adaptée en ciblant l'acteur concerné afin de permettre leur traduction, par les documents d'urbanisme qui les réglementent.

Le problème se pose également lorsque l'on parle de SCoT et PCAET. En effet dans le cas des EPCI qui sont à la fois porteurs d'un SCoT et d'un PCAET les mêmes études devront-elles être portées à la fois par les SCoT et par les PCAET. Il est nécessaire d'obtenir des éclaircissements. A l'échelle d'un même territoire, il est nécessaire qu'une seule entité fasse les études et que l'autre puisse les intégrer.

- Il est donc demandé des précisions et donc une réécriture des règles concernées.

Règle 23 - Performance énergétique : Il est inscrit que les SCoT doivent inciter dans leurs outils réglementaires à la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments par la réalisation de travaux de rénovations énergétiques à des niveaux type BBC rénovation. Pour rappel les SCoT ne disposent pas d'outil permettant d'imposer des matériaux précis, ils peuvent juste émettre des préconisations.

De même, il est inscrit : « les SCoT devront faire respecter des objectifs performanciers en matière d'énergie pour les projets d'aménagement neuf ou de requalification »

Est-il réaliste d'avoir une même exigence pour les types de projets neufs ou en requalification et ce quelle que soit leur taille ?

Cette règle concerne davantage les PCAET et leurs objectifs.

- Il est donc demandé des précisions et donc une réécriture de la règle concernée.

Règle 28 – Production d'énergie renouvelable dans les zones d'activités économiques : les SCoT devront conditionner l'ouverture de projets de création ou d'extension de zones d'activités économique à l'intégration de dispositifs de production d'énergie renouvelable...
Là encore, la loi ne permet aux SCoT que d'encourager l'utilisation d'énergie renouvelable ou autre.

- Il est donc demandé une réécriture de la règle concernée.

Règle 34 - Développement de la mobilité hydrogène : « les documents de planification et d'urbanisme devront prévoir un zonage permettant de respecter une zone de chalandise dans laquelle il ne sera pas possible d'installer une station à énergie décarbonée ».

Les SCoT n'ont pas la compétence en matière de zonage. Cela découlerait plus d'études spécifiques. Le zonage ne pouvant être fait qu'au niveau d'un PLU ou PLU(i)
On ne parle que de mobilité hydrogène, alors qu'il faudrait parler d'énergie décarbonée en général.
les SCoT ne peuvent qu'émettre des préconisations.

- Il est donc demandé une réécriture de la règle concernée.

Règle 39 - « les documents d'urbanisme dans leur état initial de l'environnement réalisent un inventaire des pelouses sèches et zones humides et proposent pour celles situées en zone agricole un indice spécifique assorti d'un règlement visant à préserver ces milieux ». Ceci n'ait pas du ressort du SCoT.
les SCoT ne peuvent qu'émettre des préconisations.

- Il est donc demandé une réécriture de la règle concernée.

Conclusion :

Après avoir analysé les documents composant le SRADDET, il est demandé à la Région Auvergne Rhône Alpes de prendre en compte les demandes ci-dessus, ainsi que celles de la Fédération des SCoT jointe en annexe.

Sans ces modifications la compatibilité avec les SCoT ou les PLU (i) ne pourrait pas se faire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'avis formulé ci-dessus et confie le soin à M. le Président de le transmettre à l'autorité compétente à savoir la Région Auvergne Rhône Alpes.
- Rappelle l'avis formulé par les SCOT rhône-alpins annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**29 JUIL. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190718-N2019-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2019

Affichage : 29/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°118

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M le Président présente les modifications à apporter au tableau des effectifs dans les mois à venir :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attachés territoriaux :			
- Attaché territorial principal	TC	4- 1 = 3	Au 1 ^{er} août 2019
- Attaché territorial	TNC 28H00	1	Au 1 ^{er} août 19
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Territorial :			
- Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	TC	3 -1 = 2	Au 1 ^{er} octobre 2019
- Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC	2	

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les modifications apportées au tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **29 JUIL. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190718-N2019-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2019

Affichage : 29/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 18 juillet à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 juillet 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Valérie, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc à M LAMARQUE Michel, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme DESBOIS Martine à Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc à Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël à M FRACHISSE Robert, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René, M MARC Gérard à M BERTHELIER Bruno, M DUBUIS Pascal à M GROSDENIS Henri, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Valérie VAGINAY (Jarnosse)

N°2019/N°119

OBJET : DEFI FAMILLES A ALIMENTATION POSITIVE 2019

Monsieur René VALORGE, Président, présente aux conseillers communautaires le principe du défi « familles à alimentation positive » proposée par l'ARDAB, l'association des agriculteurs biologiques du Rhône et de la Loire : des équipes d'une dizaine de foyers se regroupent et relèvent le défi d'augmenter leur consommation de produits alimentaires bio, sans augmenter leur budget, tout en se faisant plaisir. Ce défi s'adresse à tout public : foyers avec enfants, personnes seules, couples.

Les foyers pourront être mobilisés par l'intermédiaire d'une structure relais : centre social, MJC, maison de quartier, CCAS, associations sportives et culturelles, entreprise, etc... Pour Charlieu Belmont Communauté la MJC de Charlieu se porte volontaire pour être structure relais.

Le rôle de l'ARDAB :

- Recrutement de 3 équipes participantes sur le Roannais
- Appui méthodologique aux structures relais tout au long du défi et mise à disposition d'outils (films, jeux, documentation, guide bonnes adresses bio, ...) et de contacts de ferme bio, cuisiniers, diététicien, animateur jardin, etc.
- Co-organisation des lancements et de la clôture
- Animation d'un groupe d'échange inter structures relais
- Coordination globale du défi

Le rôle de Charlieu Belmont Communauté :

- Cofinancement du projet à hauteur de 1 000 €.
- Recrutement avec l'appui d'une structure relais les participants en utilisant les supports de campagne : affiches, flyers, mailing, articles.
- Participation aux 2 rencontres mi-parcours et bilan avec les structures relais.
- Participation aux temps forts du défi : lancement, clôture.
- Communication sur le projet au travers de son magazine, son site internet,...

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Apporte 1 000 € de subvention à l'ARDAB pour l'accompagnement du dispositif « familles à alimentation positive » sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté via la structure relais MJC de Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 08 AOUT 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190718-N2019-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2019
Affichage : 08/08/2019